

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

## ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

(dont la dénomination sociale est ANPAA)

Association loi 1901

20 rue Saint Fiacre

75000 PARIS



LA COMPTABILITÉ  EFFET GROUPE

Siège social : 8 rue Alfred de Vigny -25000 BESANCON - Tél. : +33 (0)3 81 84 49 13  
Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon-Dijon  
SARL au capital de 50 320 € - RCS Besançon 443 160 817 - www.cofides.fr

**La Comptabilité**  
EXPERTISE COMPTABLE & CREATIVITE

**Baume-les-Dames**

**Cofides L'audit**  
AUDIT LEGAL & STRATEGIE

**Belfort**

**Prévio Patrimoine**  
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

**Besançon**

**Audit Contrôle Légal**  
TOUTE LA COMPTABILITE A DIJON

**Dijon**

**Morteau**



ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE  
(dont la dénomination sociale est ANPAA)

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale,

#### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (dont la dénomination sociale est ANPAA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

##### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 3.5.1 de l'annexe décrit les méthodes retenues par l'association pour l'établissement des comptes résultant de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'association.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **5. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

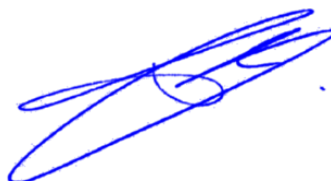
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon, le 16 juin 2023

Pour COFIDES-L'AUDIT  
**Anne-Céline CARTIER**  
Commissaire aux comptes

A blue ink signature of Anne-Céline Cartier, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

## **ANNEXE**

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	29 107,53	29 107,54	-0,01	2 515,11
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	927 083,20	877 239,25	49 843,95	105 336,35
Autres	323,00		323,00	323,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	100,00		100,00	100,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 551 547,22		1 551 547,22	1 551 547,22
Constructions	18 053 140,81	7 168 109,41	10 885 031,40	11 348 220,60
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 150 165,06	845 995,42	304 169,64	320 429,43
Immobilisations corporelles en cours	1 799 066,11		1 799 066,11	140 152,88
Avances et acomptes	119 580,00		119 580,00	12 012,30
Autres	13 933 313,27	11 003 875,67	2 929 437,60	3 011 761,06
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	246 620,00	11 000,00	235 620,00	235 620,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	33 131,87		33 131,87	33 031,87
Prêts	8 097,53		8 097,53	-202,47
Autres	691 854,82	6 715,58	685 139,24	618 995,20
<b>TOTAL (I)</b>	<b>38 543 130,42</b>	<b>19 942 042,87</b>	<b>18 601 087,55</b>	<b>17 379 842,55</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	2 609 798,45	80 910,40	2 528 888,05	2 063 651,35
Créances reçues par legs ou donations	11 533,36	32 284,89	-20 751,53	91 546,62
Autres	7 920 352,46		7 920 352,46	10 079 030,04
Valeurs mobilières de placement	51 116 211,60	146 847,83	50 969 363,77	7 238 141,45
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 644 144,65		30 644 144,65	65 228 008,63
Charges constatées d'avance	789 391,03		789 391,03	815 663,03
<b>TOTAL (II)</b>	<b>93 091 431,55</b>	<b>260 043,12</b>	<b>92 831 388,43</b>	<b>85 516 041,12</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>131 634 561,97</b>	<b>20 202 085,99</b>	<b>111 432 475,98</b>	<b>102 895 883,67</b>

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	296 475,36	296 475,36
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	32 542,85	32 542,85
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 202,83	22 202,83
Réserves pour projet de l'entité	18 863 870,16	16 441 637,96
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>18 423 502,47</i>	<i>16 001 270,27</i>
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	<i>9 836 269,39</i>	<i>7 940 139,59</i>
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>	<i>1 230 281,44</i>	<i>1 097 591,75</i>
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement</i>	<i>7 356 951,64</i>	<i>6 963 538,93</i>
Autres		
Report à nouveau	12 436 325,82	6 415 877,66
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>9 656 743,05</i>	<i>5 362 262,55</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	3 219 773,15	8 462 815,87
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	<i>3 598 151,91</i>	<i>7 007 185,71</i>
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>34 871 190,17</i>	<i>31 671 552,53</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	5 805 508,33	6 092 773,05
Provisions réglementées	11 609 744,34	12 208 453,57
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 286 442,84</b>	<b>49 972 779,15</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	446 403,36	446 403,36
Fonds dédiés	29 819 764,47	29 999 985,74
<b>TOTAL (II)</b>	<b>30 266 167,83</b>	<b>30 446 389,10</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 154 236,27	1 290 982,25
Provisions pour charges	2 675 765,87	2 833 574,08
<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 830 002,14</b>	<b>4 124 556,33</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 828 080,41	1 150 738,96
Emprunts et dettes financières diverses	1 160,05	965,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 484 519,33	4 531 272,01
Dettes des legs ou donations	750,00	750,00
Dettes fiscales et sociales	15 765 061,18	10 038 987,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	296 505,42	47 903,33
Autres dettes	1 880 739,97	1 568 831,41
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	793 046,81	1 012 711,20
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>25 049 863,17</b>	<b>18 352 159,09</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>111 432 475,98</b>	<b>102 895 883,67</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	574 397,28	639 336,36
Ventes de dons en nature	18 700,00	3 062,74
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services	3 122 660,47	2 628 780,23
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 250 338,56	20 034 714,18
Contributions financ. des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	89 459 405,79	89 104 814,52
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		701 141,96
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 226 254,01	2 074 542,52
Utilisations des fonds dédiés	11 770 699,18	7 379 518,17
Autres produits	370 519,28	42 692,26
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>125 792 974,57</b>	<b>122 608 602,94</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	2 688,74	1 598,80
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	23 594 128,48	21 435 880,82
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 048 552,40	5 396 823,86
Salaires et traitements	56 200 696,70	49 320 193,29
Charges sociales	23 573 390,46	20 574 901,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 684 582,60	1 663 457,27
Dotations aux provisions	766 255,63	1 784 159,29
Reports en fonds dédiés	11 740 230,87	14 564 019,01
Autres charges	99 631,72	182 146,11
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>123 710 157,60</b>	<b>114 923 179,77</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 082 816,97</b>	<b>7 685 423,17</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	68,48	63,77
Autres intérêts et produits assimilés	1 822,57	726,77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	249 310,59	170 872,04
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>251 201,64</b>	<b>171 662,58</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	146 847,83	
Intérêts et charges assimilées	46 599,44	27 316,29
Différences négatives de change		17,65
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7,64	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>193 454,91</b>	<b>27 333,94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>57 746,73</b>	<b>144 328,64</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	525 489,47	359 605,05
Sur opérations en capital	503 714,05	925 766,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	611 564,52	540 888,78
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>1 640 768,04</b>	<b>1 826 260,22</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	369 386,42	447 005,80
Sur opérations en capital	192 172,17	70 890,76
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		675 299,60
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>561 558,59</b>	<b>1 193 196,16</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>1 079 209,45</b>	<b>633 064,06</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>127 684 944,25</b>	<b>124 606 525,74</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>124 465 171,10</b>	<b>116 143 709,87</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>3 219 773,15</b>	<b>8 462 815,87</b>
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	3 598 151,91	7 007 185,71



# Annexe des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022

## 1. Préambule

## 2. Présentation de l'association et de ses activités

- 2.1 Présentation de l'association
- 2.2 Faits significatifs de l'exercice 2021
- 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

## 3. Règles et méthodes comptables

- 3.1 Principes comptables
- 3.2 Dérogations aux principes comptables
- 3.3 Evènements postérieurs à la clôture
- 3.4 Changements de méthode comptable
- 3.5 Principales méthodes utilisées

## 4. Informations relatives au bilan

- 4.1 Tableau des immobilisations
- 4.2 Tableau des amortissements
- 4.3 Tableau des dépréciations
- 4.4 Etat des créances
- 4.5 Détail des produits à recevoir
- 4.6 Détail des charges constatées d'avance
- 4.7 Variation des fonds propres
- 4.8 Report à nouveau
- 4.9 Détermination du résultat global
- 4.10 Fonds dédiés
- 4.11 Fonds reportés sur legs
- 4.12 Tableau des provisions pour risques et charges
- 4.13 Etat des dettes
- 4.14 Détail des charges à payer
- 4.15 Détail des produits constatés d'avance

## 5. Informations relatives au Compte de Résultat

- 5.1 Détail des produits d'exploitation
- 5.2 Détail des financements publics
- 5.3 Détail du résultat exceptionnel
- 5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

## 6. Autres informations

- 6.1 Contributions volontaires en nature
- 6.2 Engagements hors bilan
- 6.3 Effectif
- 6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles



## 1. Préambule

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'Association Addictions France dénommée ANPAA pour l'exercice 2022 couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qui se résument de la manière suivante :

Total du Bilan	111 432 475,98
Total Produits	127 684 944,25
Total Charges	124 465 171,10
RESULTAT	3 219 773,15

Les comptes de l'Association sont établis en EUROS et les informations chiffrées contenues dans la présente annexe sont également exprimées dans cette devise.

Depuis le 01/01/2005, Associations Addictions France dénommée ANPAA applique le plan comptable conforme au modèle prévu par les décrets et arrêtés concernant les établissements médico-sociaux. Parallèlement, une comptabilité analytique a été mise en place pour permettre :

- d'une part de ventiler les produits et les charges selon la nomenclature par « Groupes fonctionnels » utilisée par les tiers financeurs ;
- d'autre part de déterminer les résultats de chacune des activités développées à l'intérieur de trois pôles analytiques « Siège & DR », « Prévention » et « Médico-social ».



## 2. Présentation de l'association et de ses activités

### 2.1 Présentation de l'association

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

L'association intervient sur la prévention, la réduction des risques et les soins des personnes toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance. Ses activités incluent :

- Sensibiliser et agir en promotion de la santé, à travers des actions de prévention adaptées à chaque public selon son âge, ses lieux de vie et leur vulnérabilité.
- Former et conseiller en milieu professionnel, en proposant des formations à destination des professionnels de première ligne (professionnels de santé, travailleurs sociaux...) agissant auprès de personnes concernées directement ou indirectement par les addictions et aux professionnels relais dans le monde du travail.
- Accompagner les personnes en difficulté et leur entourage, à travers différents centres gérés par l'Association : CSAPA, CAARUD, offre de soin résidentiel, CJC
- Militer pour une politique de santé cohérente sur les addictions, et veiller au respect effectif de la loi Evin encadrant la publicité pour l'alcool.

### 2.2 Faits significatifs de l'exercice 2022

#### Projets immobiliers

**Vente Cherbourg-en-Cotentin (50)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacière (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 autorise la vente à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service.

**Bail LAM Amiens (80)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions précisées ci-après, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera sur Amiens.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 a revu son autorisation de souscrire à un emprunt, à un montant plus élevé, tout en maintenant inchangé le taux maximal de 1,30%.

**Achat Nevers (58)** : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 avait autorisé l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre. Les travaux ont été initiés sur 2022.



**Vente Biens issu de legs** : L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 autorise la vente de deux biens immobiliers affectés à titre d'habitation issus du Legs Laborie, à Toulouse (31), Decazeville (12) et Livinhac-le-Haut (12).

## **Evolutions sur Groupe 2**

La consultation des acteurs de la Santé menée sur 2020 a abouti, entre autres mesures, à plusieurs dispositifs de revalorisation salariale dits Laforcade :

**Personnel soignant non-médical** : 238 € brut / mois / ETP pour les infirmier.ère.s, diététicien.ne.s et psychomotricien.ne.s avec effet au 1er novembre 2021, le rattrapage des deux mois 2021 ayant été réalisé sur la paie de février 2022

**Personnel socio-éducatif** : 238 € brut / mois / ETP pour une douzaine de métiers socio-éducatifs avec effet au 1er avril 2022 ; les conditions d'éligibilité exigent une quote-part du temps de travail consacré en établissement médico-social au moins égale à 50% ; par souci d'égalité, une prime équivalente a été versée par l'Association en fin d'année à destination de tous les salariés non-éligibles aux dispositifs Laforcade

**Personnel Médical** : 517 € brut / mois / ETP pour les médecins avec effet au 1er avril 2022

A noter que les premiers travaux d'analyse des documents attributifs des ARS montre qu'il existe un risque de sous-financement des dispositifs Laforcade, particulièrement sur celui des médecins.

A ces dispositifs se sont rajoutés, pour l'amélioration du pouvoir d'achat, une revalorisation de la valeur du point – de 3,82 € à 3,93 €, soit +2,9% – avec effet au 1er juillet 2022 pour l'ensemble de la branche médico-sociale, et au niveau de l'association le versement d'une prime PEPA en mars 2022.

## **Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)**

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2021 à hauteur de 8 126 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 104 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en février 2022. Le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 27 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 389 k€, dont le versement est devenu effectif début 2023

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2022, un abondement complémentaire de 512 k€ a été décidé fin 2022, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2023.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.



### **Pandémie Covid-19**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et l'ensemble de ses conséquences au niveau légal et réglementaire – mesures de couvre-feu et de limitations d'accueil de public – ont eu un impact limité sur son activité de l'année 2022, eu égard au retour à un rythme normalisé des actions de prévention et à la continuité de service des activités médico-sociales – les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ayant été maintenus ouverts.

### **Conflit russo-ukrainien**

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022 ne présente aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association.

### **Inflation et hausse des prix de l'énergie**

L'année 2022 a vu une pression inflationniste sur les coûts d'énergies, de matières premières, de transports notamment. L'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent à la maîtrise de l'évolution des frais généraux. Si elle a un impact sur l'évolution des achats et services extérieurs de l'Association, elle n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation

## **2.3 Evènements postérieurs à la clôture**

### **Inflation et hausse des prix de l'énergie**

L'ensemble du personnel continue d'être sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent à la maîtrise de l'évolution des frais généraux.



## 3. Règles et méthodes comptables

### 3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

### 3.2 Dérogations aux principes comptables

Pour des raisons historiques ou pour tenir compte des demandes présentées par certains organismes accordant leur financement, des dérogations aux principes comptables généralement admis sont appliquées par certains établissements et directions régionales, et consistent principalement :

- à comptabiliser directement dans les « capitaux permanents » des éléments du compte de résultat dont le fait générateur concerne les exercices antérieurs ;
- à enregistrer parmi les charges de l'exercice, dans des comptes de dotations, des montants affectés à la constitution d'une « Réserve de trésorerie ».

Ces mouvements sont clairement identifiés dans la présentation du compte de résultat consolidé et sont également isolés dans la note n°5 de l'annexe qui retrace l'évolution des capitaux permanents (fonds associatifs).

Ces principes comptables dérogatoires ne modifient toutefois pas le montant des « capitaux permanents » dans le bilan de l'Association Addictions France.





Dans le cadre de sa politique de placement financier, l'Association a choisi de ne pas constater de provisions pour dépréciations relatives aux moins-values latentes sur les produits financiers :

- dont le nominal attendu à l'échéance est certain
- et dont elle a l'assurance raisonnable qu'elle les conservera jusqu'à leur échéance.

Les produits financiers concernés par cette dérogation sont des obligations d'entreprises privées et des bons à moyen terme négociables (BMTN)

### 3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

### 3.4 Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2022, hors la dérogation évoquée ci-avant.

### 3.5 Principales méthodes utilisées

#### 3.5.1 Agrégation des comptes annuels

Associations Addictions France dénommée ANPAA, régie par les dispositions de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, comprend outre son Siège social à Paris, des directions régionales et des établissements qui tiennent une comptabilité conformément aux procédures arrêtées par le Siège national. Les comptes de l'Association résultent de la consolidation de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.



Les principales étapes de la procédure de consolidation des comptes pour tous les établissements et directions régionales entrant dans le cadre juridique de l'Association sont :

- tenir leur comptabilité depuis le 01/01/2013 sur le logiciel COMPTA-FIRST accessible par Internet, sur la base d'un plan comptable et d'un plan analytique uniques.
- faire réviser obligatoirement leurs comptes annuels par un Cabinet d'Expertise comptable habilité à "attester" lesdits comptes, et dont la mission de contrôle doit notamment avoir pour objet :
  - de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes tenus ;
  - de vérifier que les procédures internes sont correctement respectées, notamment pour ce qui concerne l'application du plan comptable, de procéder par sondages au contrôle des imputations comptables et de s'assurer que les principales dépenses de gestion sont régulièrement justifiées;
  - d'établir, sous leur responsabilité, un "Dossier de consolidation" dans lequel doivent être explicitées toutes les réserves éventuelles sur la sincérité ou la régularité des comptes à intégrer dans la consolidation.
- tous les mouvements "internes" réalisés au cours de l'exercice entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés, par chacune d'eux, dans des comptes intitulés "Comptes de liaisons", afin de pouvoir ensuite être neutralisés en consolidation.
- les écritures d'élimination des mouvements de "liaisons" internes sont enregistrées dans un dossier comptable spécifique (Ajustement de consolidation) qui regroupe également les mouvements correctifs de certains comptes (stocks, comptes à régulariser débiteurs) et notamment les retraitements des amortissements concernant les constructions immobilisées. La neutralisation des comptes de liaison n'a toutefois pas pu être totalement réalisée et les différences peu significatives relevées lors de la consolidation ont été traitées selon la règle traditionnellement retenue, à savoir :
  - Ecart « liaisons bilan » rapporté au débit du compte « débiteurs divers »
  - Ecart « liaisons gestion » rapporté au crédit du compte « recettes diverses »

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 par l'Association regroupent les données des 106 dossiers comptables tenus par :

- le Siège national ;
- 18 directions régionales, dont 2 directions régionales de prévention créées en 2019 (Bretagne, Hauts-de-France), 1 créée en 2021 (Nouvelle-Aquitaine) et 1 créée en 2022 (Normandie)
- 85 établissements gérant des ESMS ou des activités de Prévention, des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), et depuis 2013 des Maisons des Adolescents (MDA) ;



- L'établissement 99-93 « Pool Legs » créé en 2021 pour isoler la gestion des fonds perçus au titre des legs et donations perçues par l'Association, plutôt que par un établissement précis ;
- l'établissement 99-95 « Pool Formation Interne » créé depuis décembre 2006 pour isoler la gestion des fonds cotisés sur les rémunérations versées par chacune des directions régionales et établissements ANPAA pour couvrir les obligations en matière de formation professionnelle continue des salariés de l'Association ;
- l'établissement 99-96 « Pool Solidarité » créé en 2004 avec pour objet de suivre l'utilisation des plus-values immobilières dégagées lors de cessions exceptionnelles de biens immobiliers ;
- l'établissement 99-97 « Pool Systèmes d'information » créé en 2016 en tant que « Pool GI2A » pour isoler les opérations réalisées en lien avec l'édition du logiciel-métier GI2A ; le périmètre de ce Pool a été étendu sur l'exercice 2017 à toutes les opérations réalisées en lien avec la gestion des principaux logiciels (GI2A, ComptaFirst, Nibelis, etc.)
- l'établissement 99-98 « Pool de trésorerie » constitué par l'ANPAA pour la gestion des avoirs détenus dans les comptes ouverts par les directions régionales et les établissements auprès de la banque Crédit Coopératif qui opère une consolidation des trésoreries.

Afin de préserver les résultats attestés de chacun des établissements et directions régionales entrant dans le périmètre de consolidation, certains ajustements sont constatés de façon globale en consolidation et apparaissent, de ce fait, isolés dans un dossier comptable particulier « OD de consolidation ». Ces régularisations trouvent leur origine dans les ajustements relatifs au traitement de l'amortissement des constructions immobilisées sur une durée homogène de 40 ans (cf. § 3.5.2), ainsi que dans certaines opérations non réciproques produisant un impact en résultat.

Dans les résultats consolidés au 31 décembre 2022, ces ajustements se résument comme suit :

Poste (en euros)	Charges	Produits	NET	Rappel N-1
Ajustement amortissements constructions	-120 289		<b>120 289</b>	<b>131 443</b>
Ajustement prise en charge opérations intragroupes	-33 187		<b>33 187</b>	<b>-20 672</b>



### 3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilisation des biens définies comme suit :

- Frais d'établissement .....1 à 3 ans
- Logiciels informatiques.....1 à 3 ans
- Droit au bail.....1 à 3 ans (1 an en consolidation)
- Terrains.....non amortis
- Constructions :
  - immeubles non décomposés.....40 ans (a)
  - immeubles décomposés.....selon détail ci-dessous (b)
- Matériels & équipements techniques.....4 à 5 ans
- AAI divers.....6 à 10 ans
- Véhicules.....4 à 5 ans (neuf) et 3 à 4 ans (occasion)
- Matériel de bureau.....4 à 5 ans
- Matériel informatique.....3 à 4 ans
- Mobilier de bureau.....5 à 10 ans

Les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € peuvent être comptabilisés directement en compte de charges (60 623 000 : Petits matériels & équipements)

Amortissement financier des immeubles : les immeubles financés par des emprunts auprès du pool de trésorerie interne ou auprès d'un établissement financier sont le plus souvent, en accord avec les tiers financeurs, amortis sur la durée de l'emprunt (ou sur une durée très proche) afin que l'amortissement annuel permette également de couvrir les remboursements en capital. La régularisation des amortissements est effectuée en consolidation depuis décembre 2006 afin que tous les immeubles détenus par l'association soient amortis sur une durée de 40 ans.

Pour les immeubles susceptibles d'être décomposés, les amortissements sont constatés sur les durées suivantes :

- Terrain : .....non amorti
  - mais à évaluer et à isoler dans le compte correspondant.
- Structure et ouvrages assimilés.....40 ans, avec possibilité d'isoler le cas échéant :
  - Electricité.....25 ans
  - Plomberie/sanitaire.....25 ans
  - Ascenseurs.....15 ans
- Menuiseries extérieures.....25 ans
- Chauffage collectif.....25 ans
- Chauffage individuel.....15 ans
- Etanchéité.....15 ans
- Ravalement avec amélioration.....15 ans



### 3.5.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés, non cotés, sont évalués à leur prix de revient d'acquisition. Ils représentent essentiellement la contre-valeur des souscriptions de parts dans le capital du Crédit Coopératif, exigées par cette banque à l'occasion de l'octroi de financements.

Les créances immobilisées sont représentées par des dépôts de garantie ou des avances sur consommations, ainsi que par des prêts au personnel.

### 3.5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour faire face au risque de non recouvrement total ou partiel des créances douteuses ou aléatoires : ces provisions figurent :

- soit dans les provisions pour dépréciation, en actif soustractif au bilan ;
- soit au passif parmi les « provisions pour risques ».

Les éventuelles créances ou dettes libellées en devises étrangères doivent être valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice.

### 3.5.5 Valeurs mobilières de placement

Tous les placements de l'association sont gérés par le « Pool de Trésorerie » et sont principalement constitués par des parts dans des Fonds communs de placement, des billets de trésorerie à échéance ou des contrats de capitalisation. Les parts de FCP se trouvent valorisées au bilan à leur cours à la date de clôture des comptes.

La gestion des résultats du pool est traitée chaque trimestre civil et le résultat net trimestriel est réparti entre les directions régionales et établissements au prorata de leurs nombres débiteurs / créditeurs du trimestre.

A l'exception des placements financiers évoqués au paragraphe 3.2, lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition, il est donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

### 3.5.6 Disponibilités : banques, chèques postaux, caisses

Tous les avoirs détenus par l'association dans des établissements financiers sont regroupés et une compensation est opérée pour chaque établissement financier entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs, les seconds étant isolés au passif du bilan.



### 3.5.7 Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

A l'occasion des cessions de biens immobiliers notamment, les plus-values dégagées sont constatées en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables. En parallèle, une dotation exceptionnelle réglementée est constatée dans ce compte de réserves à concurrence du montant de la plus-value, ce qui revient à neutraliser cette dernière dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

Cette réserve est destinée à financer les nouveaux projets d'investissements immobiliers.

Les montants constatés depuis 2004 dans ce compte s'élèvent à la clôture de l'exercice à 7 483 801 €.



## 4. Informations relatives au bilan

### 4.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	2021	Entrées	Sorties	Autres mvts	2022
Frais d'établissement	29 108				29 108
Logiciels informatiques	927 976	9 804	-10 696		927 083
Autres immos incorporelles	323				323
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	100				100
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>957 506</b>	<b>9 804</b>	<b>-10 696</b>	<b>0</b>	<b>956 614</b>
Terrains	1 551 547				1 551 547
Constructions	12 602 026	24 431			12 626 456
AAI sur constructions	5 340 877	74 136		11 671	5 426 684
Matériel & Equipements	1 069 225	83 365	-2 425		1 150 165
AAI divers	6 541 575	175 315	-22 147		6 694 742
Véhicules	1 502 468	111 146	-118 161		1 495 453
Matériel de bureau	581 370	6 562	-7 358		580 574
Matériel informatique	2 481 691	467 753	-33 919	1	2 915 526
Mobilier de bureau	2 138 396	118 951	-10 329		2 247 018
Immobilisations en cours	140 153	1 670 585		-11 671	1 799 066
Avances & acomptes	12 012	107 568			119 580
Issu de legs destiné à être cédé	246 620				246 620
<b>Immos Corporelles</b>	<b>34 207 959</b>	<b>2 839 812</b>	<b>-194 339</b>	<b>1</b>	<b>36 853 432</b>
Titres immobilisés	33 032	100			33 132
Prêts	-202	8 300			8 098
Dépôts & cautionnements	618 874	72 860			691 733
Autres immos financières	122				122
<b>Immos Financières</b>	<b>651 825</b>	<b>81 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>733 084</b>
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>35 817 290</b>	<b>2 930 875</b>	<b>-205 036</b>	<b>1</b>	<b>38 543 130</b>



## 4.2 Tableau des amortissements

Amortissements	2021	Dotations	Sorties	Autres mvts	2022
Frais d'établissement	26 592	2 515			29 108
Logiciels informatiques	822 639	65 296	-10 696		877 239
Autres immos incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>849 232</b>	<b>67 811</b>	<b>-10 696</b>	<b>0</b>	<b>906 347</b>
Terrains	0				0
Constructions	3 436 299	307 699			3 743 998
AAI sur constructions	3 158 383	303 606			3 424 112
Matériel & Equipements	748 795	96 818	-2 214	-2	845 995
AAI divers	4 569 259	402 456	-19 863		4 978 146
Véhicules	1 388 886	52 359	-74 522		1 366 723
Matériel de bureau	529 906	20 281	-7 358		542 829
Matériel informatique	1 974 242	323 628	-33 727		2 264 142
Mobilier de bureau	1 768 590	84 785	-10 329		1 852 036
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Corporelles</b>	<b>17 574 361</b>	<b>1 591 633</b>	<b>-148 014</b>	<b>-2</b>	<b>19 017 981</b>
Titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Dépôts & cautionnements	0				0
Autres immos financières	0				0
<b>Immos Financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>18 423 592</b>	<b>1 659 444</b>	<b>-158 711</b>	<b>-2</b>	<b>19 924 327</b>





### 4.3 Tableau des dépréciations

POSTE	2021	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2022
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	13 855		-2 855		11 000
Immobilisations financières	0	6 716			6 716
Stocks et en-cours	0				0
Créances usagers	89 414	5 125	-13 629		80 910
Valeur mobilières de placement	0	146 848			146 848
Autres actifs	19 987	13 298	-1 000		32 285
<b>TOTAL PROVISIONS D'ACTIF</b>	<b>123 256</b>	<b>171 987</b>	<b>-17 484</b>	<b>0</b>	<b>277 759</b>
Impact résultat d'exploitation		25 139	-14 629		
Impact résultat financier		146 848			
Impact résultat exceptionnel			-2 855		

### 4.4 Etat des créances

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Prêts	8 098	-1 402	9 500
Dépôts et cautionnements	691 733		691 733
Autres immos financières	33 253		33 253
<b>Créances - Actif immobilisé</b>	<b>733 084</b>	<b>-1 402</b>	<b>734 487</b>
Tiers & comptes rattachés	2 609 798	2 609 798	
Personnel & comptes rattachés	182 896	182 896	
Organismes sociaux	437 022	437 022	
Etat - Impôts et taxes	377 776	377 776	
Comptes courants GCSMS	322 213	322 213	
Subventions & Produits à recevoir	6 234 466	6 234 466	
Débiteurs divers	377 513	377 513	
Charges constatées d'avance	789 391	789 391	
<b>Créances - Actif circulant</b>	<b>11 331 075</b>	<b>11 331 075</b>	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>12 064 160</b>	<b>11 329 673</b>	<b>734 487</b>



#### 4.5 Détail des produits à recevoir

POSTE	2022	2021
Immobilisations financières		
Tiers & comptes rattachés	662 499	578 154
Personnel & comptes rattachés	23 119	25 221
Organismes sociaux	437 022	407 572
Etat - Impôts et taxes	264 846	1 875 595
Subventions à recevoir	5 034 132	5 338 499
Produits divers à recevoir	1 215 405	1 997 161
Disponibilités - Intérêts courus	694 618	507 504
<b>Produits à recevoir</b>	<b>8 331 641</b>	<b>10 729 706</b>

#### 4.6 Détail des charges constatées d'avance

POSTE	2022	2021
Exploitation	789 391	815 663
Financiers		
Exceptionnel		
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>789 391</b>	<b>815 663</b>



## 4.7 Variation des fonds propres

POSTE	2021	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2022
Fonds propres sans droit de reprise	296 475					296 475
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>296 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>296 475</b>
Excédents affectés à l'investissement	7 940 140	1 514 230	394 080		-12 180	9 836 269
Excédents affectés Couverture BFR	1 097 592		132 690			1 230 281
Réserve de compensation	5 615 909	151 086	76 011			5 843 006
Autres réserves	1 810 200		166 316		-0	1 976 516
Report à nouveau	5 936 255	1 429 265	-62 088		-144	7 303 288
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>22 400 096</b>	<b>3 094 581</b>	<b>707 008</b>	<b>0</b>	<b>-12 324</b>	<b>26 189 361</b>
Fonds propres avec droit de reprise	32 543					32 543
Résultats sous contrôle tiers financeurs	5 362 263	4 929 843	-635 352		-11	9 656 743
Dépenses refusées et non opposables	-4 882 640	348 171	-88 004		98 768	-4 523 705
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>512 165</b>	<b>5 278 014</b>	<b>-723 356</b>	<b>0</b>	<b>98 758</b>	<b>5 165 580</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>8 462 816</b>	<b>-8 462 816</b>			<b>3 219 773</b>	<b>3 219 773</b>
<b>Subventions d'investissement s/BNR</b>	<b>6 092 773</b>				<b>-287 265</b>	<b>5 805 508</b>
Provisions pour couverture BFR	4 130 786				-4 842	4 125 944
Amortissements dérogatoires	0					0
Réserve +/- values cessions d'actifs	8 077 668				-593 867	7 483 801
Autres provisions réglementées	0					0
<b>Provisions réglementées</b>	<b>12 208 454</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-598 709</b>	<b>11 609 744</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>49 972 779</b>	<b>-90 222</b>	<b>-16 348</b>	<b>0</b>	<b>2 420 233</b>	<b>52 286 443</b>

## 4.8 Report à nouveau

POSTE	2021	Affectation Résult° N-1	Affectation Résult° ante	Reclassmt	Autres Mvts	2022
Report à nouveau débiteur (110)	5 936 255	1 429 265	-62 088		-144	7 303 288
Report à nouveau créditeur (119)	0					0
<b>RàN sans droit de reprise</b>	<b>5 936 255</b>	<b>1 429 265</b>	<b>-62 088</b>	<b>0</b>	<b>-144</b>	<b>7 303 288</b>
Résultats sous contrôle tiers financeurs	5 362 263	4 929 843	-635 352		-11	9 656 743
Charges rejetées	-3 978 887	269 116	-299 969		98 768	-3 910 972
Dépenses non opposables - Prov° CP	-420 636	14 113	155 091			-251 433
Dépenses non opposables - Autres	-483 117	64 942	56 875			-361 300
<b>RàN avec droit de reprise</b>	<b>479 622</b>	<b>5 278 014</b>	<b>-723 356</b>	<b>0</b>	<b>98 758</b>	<b>5 133 038</b>



## 4.9 Détermination du résultat global

POSTE	2022	2021
<b>RESULTAT</b>	<b>3 219 773</b>	<b>8 462 816</b>
Part sous gestion contrôlée (MS)	3 598 152	7 007 186
Part sous gestion propre	-378 379	1 455 630

## 4.10 Fonds dédiés

POSTE	2021	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2022
Fonds dédiés Prévention	<b>10 718 156</b>	5 068 048	-6 348 390	-38 314		<b>9 399 499</b>
Fonds dédiés Médico-Social	<b>19 281 830</b>	6 672 182	-5 564 598	29 840	1 010	<b>20 420 265</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>29 999 986</b>	<b>11 740 231</b>	<b>-11 912 988</b>	<b>-8 474</b>	<b>1 010</b>	<b>29 819 764</b>

Pour rappel, ces comptes enregistrent la quote-part des subventions attribuées pour financer des actions engagées avant le 31/12/2022 mais qui ne pourront être achevées qu'ultérieurement.

A noter que dans certains cas particuliers, des fonds dédiés ont été réaffectés, à la demande des tiers financeurs, au poste « subventions d'équipement » ou « Réserves d'investissement » afin de permettre le financement d'investissements. Au compte de résultat, les produits d'exploitation enregistrent le montant net des reprises de fonds dédiés atténuées de ces réaffectations.

## 4.11 Fonds reportés sur legs

POSTE	2021	Dotations	Reprises	Reclassmt	Autres Mvts	2022
Fonds reportés - Legs T. ép L.	<b>446 403</b>					<b>446 403</b>
<b>Fonds reportés sur legs</b>	<b>446 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>446 403</b>



## 4.12 Tableau des provisions pour risques et charges

POSTE	2021	Dotations	Reprises	Autres Mvts	2022
Provisions Indemnité Départ Retraite	0				0
Provisions grosses réparations	385 336	16 530	-12 742		389 124
Autres provisions pour risques	1 290 982	431 300	-590 319	22 273	1 154 236
Autres provisions pour charges	2 448 238	317 635	-495 579	16 349	2 286 642
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 124 556</b>	<b>765 465</b>	<b>-1 098 641</b>	<b>38 622</b>	<b>3 830 002</b>
Impact résultat d'exploitation		765 465	-1 088 641		
Impact résultat financier					
Impact résultat exceptionnel					-10 000

### 4.12.1 Provisions pour indemnités de retraites (IDR) à payer

Depuis l'exercice 2006, l'ANPAA a décidé de généraliser la constitution de provision IDR pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre, selon la méthode préconisée par la norme IAS-19. Pour les calculs au 31 décembre 2022, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite.....65 ans
- Taux annuel d'évolution des salaires.....1,60 %
- Taux de charges sociales et fiscales.....58,54%
- Taux d'actualisation.....3,25 %
- Table de « turn over »
- Table de mortalité (INED)

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière (VAP-IFC) est calculée sur la base des droits que les salariés auront acquis lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ en retraite.

La provision est déterminée au 31/12/N sur la base de la VAP-IFC, proportionnellement à l'ancienneté acquise par les salariés à cette date par rapport à l'ancienneté qu'ils auront à l'âge de leur départ en retraite.

Pour rappel, le Conseil d'Administration, par décisions du 12 décembre 2015 et du 15 décembre 2018, avait décidé d'externaliser totalement les provisions pour départ à la retraite sur un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA.

En cas de départ en retraite d'un salarié, il peut être procédé à un rapatriement d'argent depuis le fonds AXA, dans les conditions et limites contractuelles.



Conformément à la procédure mise en place à compter de l'exercice 2019, chaque établissement constate successivement :

- La variation N/N-1 de la provision IDR, selon les modalités comptables en vigueur (dotation en charge d'exploitation, reprise en produit d'exploitation)
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la reprise de la variation en produit d'exploitation
- S'il y a lieu de constater un abondement complémentaire au niveau national, la constatation soit de l'abondement complémentaire en charges d'exploitation sur le poste d'assurance, soit la régularisation du surabondement en produits d'exploitation sur le poste de transfert de charges ; au niveau national, ces opérations sont nettées sur le poste d'assurance

Le suivi de la valorisation du fonds est détaillé au paragraphe 6.2.1

#### 4.13 Etat des dettes

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Emprunts auprès etabl. de crédit	1 826 893	117 433	1 709 460
Dettes financières diverses	2 347	2 347	
Fournisseurs & comptes rattachés	4 484 519	4 484 519	
Personnel & comptes rattachés	5 556 308	5 556 308	
Organismes sociaux	9 011 725	9 011 725	
Etat - Impôts et taxes	1 197 029	1 197 029	
Dettes sur immobilisations	296 505	296 505	
Autres dettes	1 881 490	1 881 490	
Produits constatés d'avance	793 047	793 047	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>25 049 863</b>	<b>23 340 403</b>	<b>1 709 460</b>



#### 4.14 Détail des charges à payer

POSTE	2022	2021
Emprunts - Intérêts courus	1 187	2 486
Fournisseurs & comptes rattachés	1 963 646	2 210 423
Provisions Congés payés & RTT	4 516 416	4 178 254
Charges sur provisions CP & RTT	2 395 378	2 197 538
Personnel - Autres	869 129	110 131
Organismes sociaux	1 486 068	794 421
Etat - Impôts et taxes	428 905	450 131
Charges diverses à payer	463 254	596 651
<b>Charges à payer</b>	<b>12 123 982</b>	<b>10 540 036</b>

#### 4.15 Détail des produits constatés d'avance

POSTE	2021	2020
Exploitation	793 047	1 012 711
Financiers		
Exceptionnel		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>793 047</b>	<b>1 012 711</b>



## 5. Informations relatives au Compte de Résultat

### 5.1 Détail des produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation	Médico-Social	Hors-MS	TOTAL
Ventes, Prestations de service	585 000	3 130 758	<b>3 715 758</b>
Dotations globales	89 458 071	1 335	<b>89 459 406</b>
Subventions d'exploitation	1 073 044	18 177 294	<b>19 250 339</b>
Reprise sur amort°, dépr°, transfert chg	783 607	442 647	<b>1 226 254</b>
Utilisation des fonds dédiés	5 390 021	6 380 678	<b>11 770 699</b>
Autres produits	415 973	-45 454	<b>370 519</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>97 705 715</b>	<b>28 087 259</b>	<b>125 792 975</b>

### 5.2 Détail des financements publics

Détail des financements publics	Union Européenne	Etat, Assur° Maladie, Sécu	ARS	Collectivités territoriales	Divers	TOTAL
CSAPA (dont GCSMS)			74 569 880			<b>74 569 880</b>
CAARUD			2 355 060			<b>2 355 060</b>
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)			2 579 166			<b>2 579 166</b>
Directions régionales /s CPOM			9 955 300			<b>9 955 300</b>
<b>Dotations globales</b>			<b>89 459 406</b>			<b>89 459 406</b>
CSAPA (dont GCSMS)		182 662	68 828	196 988	293 661	<b>742 138</b>
CAARUD		9 300		4 825	15 598	<b>29 724</b>
Autre Médico-Social (ACT, Micro-struc°)		113 524			-6 500	<b>107 024</b>
Prévention et autres hors-MS		3 493 495	11 092 683	1 075 031	2 710 243	<b>18 371 452</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>3 798 981</b>	<b>11 161 511</b>	<b>1 276 844</b>	<b>3 013 002</b>	<b>19 250 339</b>
Bretagne : 22			15 000			<b>15 000</b>
Grand-Est : 51, 52, 55			54 289			<b>54 289</b>
Hauts-de-France : 80			73 000			<b>73 000</b>
<b>Subventions d'invest° (2022 seult)</b>			<b>142 289</b>			<b>142 289</b>
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>3 798 981</b>	<b>100 763 206</b>	<b>1 276 844</b>	<b>3 013 002</b>	<b>108 852 033</b>





### 5.3 Détail du résultat exceptionnel

Détail résultat exceptionnel	2022	2021
Prod° Except° s/OP gestion	525 489	359 605
Produits de cession d'actif	11 224	1 158 879
QP Subv Invest mise en résultat	431 633	428 219
Reprises s/Provisions réglementées	598 709	202 371
Reprises s/Provisions exceptionnelles	12 855	321 276
Autres produits exceptionnels	60 857	30 910
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 640 768</b>	<b>2 501 260</b>
Pénalités, amendes	3 418	15 885
Charges sur exercices antérieurs	264 091	300 301
Autres charges except° s/OP gestion	101 878	130 820
VNC des actifs cédés	47 549	284 441
Dotations s/Provisions réglementées		675 000
Autres dotations exceptionnelles		300
Autres charges exceptionnelles	144 623	1 450
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>561 559</b>	<b>1 408 196</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 079 209</b>	<b>1 093 064</b>

### 5.4 Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

Détail Legs, donations, assurance-vie	2022	2021
Montant perçu au titre d'assurances-vie		26 142
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		672 403
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		675 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>Produits Legs, donations, assurance-vie</b>		<b>1 373 545</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		215 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		11 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		446 403
<b>Charges Legs, donations, assurance-vie</b>		<b>672 403</b>



## 6. Autres informations

### 6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'association/fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'Association.

### 6.2 Engagements hors bilan

#### 6.2.1 Engagements en matière de pensions et retraites du personnel

Au 31/12/2022, les engagements IDR sont intégralement provisionnés externalisés dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 4.11.1. L'engagement total représente 8 433 147 €.

L'Association a historiquement opté pour la méthode préférentielle, consistant à comptabiliser dans son bilan la provision pour indemnités de départ en retraite. Son calcul repose sur la méthode prospective et sur la base des critères suivants, demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux de progression annuel du salaire : 1,60% / an
- Taux moyen de charges (sociales et fiscales) : 58,54 %
- Taux d'actualisation : 3,25%
- Taux de rotation du personnel : nul

La provision ainsi calculée représente 8 433 147 €.

Cette somme a été intégralement externalisée auprès du prestataire Axa, tenant compte, outre de la valorisation à fin 2021 pour 8 125 830 € :

- des intérêts générés sur la période 2022
- des rapatriements sur des salariés partis en retraite sur l'exercice 2022 représentent une diminution du fonds de 388 673 €
- d'un abondement complémentaire de 511 846 € enregistré en charges à payer, devenu effectif début 2023

Au 31 décembre 2022, la valorisation du fonds externalisé, tenant compte des éléments précités, représente 8 433 147 €.



## 6.2.2 Autres engagements

Source : Informations transmises par les directions régionales et établissements dans les dossiers de consolidation.

Engagements donnés	Montant
<b>a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 826 893</b>
- part à moins d'un an	117 434
- part à plus d'un an et moins de 5 ans	487 573
- part à plus de cinq ans	1 221 887
<b>b) engagement de crédit-bail (redevances restant à payer)</b>	<b>588 637</b>
- crédit-bail mobilier & locations longue durée	588 637
- crédit-bail immobilier	
<b>c) cautions données</b>	
Engagements reçus	Montant
<b>a) cautions reçues</b>	
<b>b) réservations de lits</b>	

## 6.3 Effectif

Effectifs présents au 31 décembre N et N-1 :

Effectifs	2022	2021	Var.
Contrats à durée indéterminée (CDI)	1 641	1 564	77
Contrats à durée déterminée (CDD)	114	126	-12
Contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CUI-CAE)	2	2	
Contrats d'apprentissage	13	13	
Contrats de professionnalisation	3	2	1
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>1 773</b>	<b>1 707</b>	<b>66</b>



## 6.4 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'un Collectivité territoriale supérieures à 50 000 € l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au cours de l'exercice 2022, les trois plus hauts cadres dirigeants ont perçu :

(en euros)	Rémunérations brutes versées	Avantages en nature
Cadres dirigeants bénévoles	Néant	Néant
Cadres dirigeants salariés	277 757	Néant